

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n°DB2018/50

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois décembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/11/18

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Yann DUGARD, Olivier GODART, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

Représenté : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : AVIS DEFAVORABLE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE A ARDENNES GENETIQUE ELEVAGE**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions ponctuelles au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°DB2018/26 du Bureau du 06/06/2018 attribuant une subvention d'un montant de 855 € à l'association Ardennes Génétique Elevage pour l'organisation d'un comice agricole à Sy, avec possibilité de complément en fin d'année ;

Vu le bilan de l'opération transmis par l'association en date du 20 novembre 2018 présentant un résultat positif de 497.76 € ;

Vu l'avis remis par la commission Sport, Vie Associative, Culture lors de sa séance du 28/11/18 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE de ne pas attribuer de subvention complémentaire à l'association Ardennes Génétique Elevage.

Le Président,

Francis SIGNORET